

L'association Namasté a remis plus de 8730 € de dons en 2024

L'association de randonneurs à but humanitaire Namasté a organisé sa 29^e assemblée générale, marquée par la remise de 8730 € de dons pour l'année 2024. Depuis sa création en 1996, elle a redistribué près de 149 000 € pour des causes solidaires.

L'association Namasté a tenu sa 29^e assemblée générale sous la présidence de Barbara Gross, en présence d'une soixantaine de membres. Le comité, composé de 14 membres, a enregistré la démission de José Pexoto, ancien vice-président. Claude Klink, originaire d'Ebring, a été élu pour le remplacer.

Pour l'année 2024, l'association a remis un total de 8730 € de dons. Parmi eux, un chèque de 2000 € a été attribué à Carole et Fabien Bach pour soutenir les activités pédagogiques du centre d'accueil médicalisé Les Apogées à Forbach. Depuis sa fondation en 1996, Namasté a redistribué un montant total de 148 968 €.

Les activités de l'association se poursuivent avec un calen-



Une soixantaine de membres ont assisté à l'assemblée générale.

drier bien rempli: un Speckmarsch le 4 mars, une conférence sur la santé le 8 mars, des randonnées à Ribeaupvillé fin avril, ainsi que des marches populaires en juin et septembre. D'autres événements incluent une semaine de randonnée à Samoëns, un séjour en Forêt-Noire et la fête de la châtaigne en octobre.

121 membres, 91 licenciés

Les marches hebdomadaires se déroulent chaque mardi matin pour la marche traditionnelle et chaque jeudi

matin pour la marche nordique.

L'association compte actuellement 121 membres, dont 91 licenciés. La carte d'adhésion est fixée à 15 € par personne et 23 € pour un couple, tandis que la licence de la Fédération française de la Randonnée pédestre est proposée à 31 € par personne.

Les personnes intéressées peuvent contacter l'association par courriel à l'adresse contact@namaste57.fr ou consulter le site www.namaste57.fr pour plus d'informations.